Rôle des CLSM dans la gestion de la santé mentale : retour d'expériences et perspectives

Journée d'échanges régionale – PTSM PACA

Covid-19 et santé mentale : impact, réponses et recommandations

Lundi 7 mars 2022 de 9h30 à 16h

Fanny PASTANT, Coordinatrice nationale des CLSM
Centre national de ressources et d'appui aux CLSM

EPSM Lille-Métropole – Centre collaborateur de l'OMS pour la Recherche et la Formation en Santé Mentale
GCS POUR LA RECHERCHE ET LA FORMATION EN SANTE MENTALE
EPSM Lille-Métropole – Centre collaborateur de l'OMS pour la Recherche et la Formation en Santé Mentale
Centre national de ressources et d'appui aux Conseils Locaux de Santé Mentale

Qui sommes-nous ?
Le Centre national de ressources et d'appui aux CLSM

- **Une des entités du Centre collaborateur de l'OMS pour la recherche et la formation en santé mentale de l'EPSM Lille-Métropole** (**CCOMS** de l'EPSM Lille-Métropole)
- Certaines activités du CCOMS de l'EPSM Lille-Métropole sont labélisées par l'OMS
- Le CCOMS de l'EPSM Lille-Métropole est basé à Lille et est composé d'une équipe d'une vingtaine de personnes (chargé·es de mission, chercheur·euses, professionnel·les de santé, internes de psychiatrie/santé publique, consultant·es, etc.)
- Le Centre national de ressources et d'appui aux CLSM est **soutenu et financé depuis 2017** (date de sa création) par la Délégation générale de la santé (**DGS**) et par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (**ANCT**) – il est composé d'une équipe de 4 personnes

EPSM Lille-Métropole — Centre collaborateur de l'OMS pour la Recherche et la Formation en Santé Mentale
GCS POUR LA RECHERCHE ET LA FORMATION EN SANTE MENTALE
EPSM Lille-Métropole — Centre collaborateur de l'OMS pour la Recherche et la Formation en Santé Mentale
Centre national de ressources et d'appui aux Conseils Locaux de Santé Mentale

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
Liberté Égalité Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

AGENCE NATIONALE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Comment agir en faveur de la santé mentale de la population à l'échelle locale ?

Retour sur le fonctionnement des CLSM et leurs grands objectifs

GCS POUR LA RECHERCHE ET LA FORMATION EN SANTE MENTALE
Centre national de ressources et d'appui aux Conseils Locaux de Santé Mentale

Qu'est-ce qu'un CLSM ?

- **Outil de concertation et de coordination autour de la santé mentale d'un territoire**

- Présidé par un **élu local**, co-animé par la **psychiatrie publique** et intègre les **usagers** et les **aidants** - piloté par un **coordonnateur·rice** = **« noyau dur » du CLSM**

- Objectif principal : définir **des politiques et des actions locales permettant l'amélioration de la santé mentale** de la population

L'action des CLSM

- S'adresse à **toutes les personnes**, notamment les groupes à risques, ainsi que les personnes atteintes d'un trouble de santé mentale ou en situation de handicap psychique

- Centrée sur la **promotion et la prévention de la santé mentale** (davantage que sur le traitement) : favoriser la **résilience individuelle** et les **environnements de soutien**

- **Vise essentiellement les déterminants sociaux** : nécessité d'impliquer tous les acteurs du champ du sanitaire, social, médico-social et associatif, ainsi que toutes les directions des équipes municipales (logement, petite enfance, handicap, environnement, démocratie locale, jeunesse, éducation, etc.)

Quel fonctionnement ?

Membres de l'Assemblée plénière

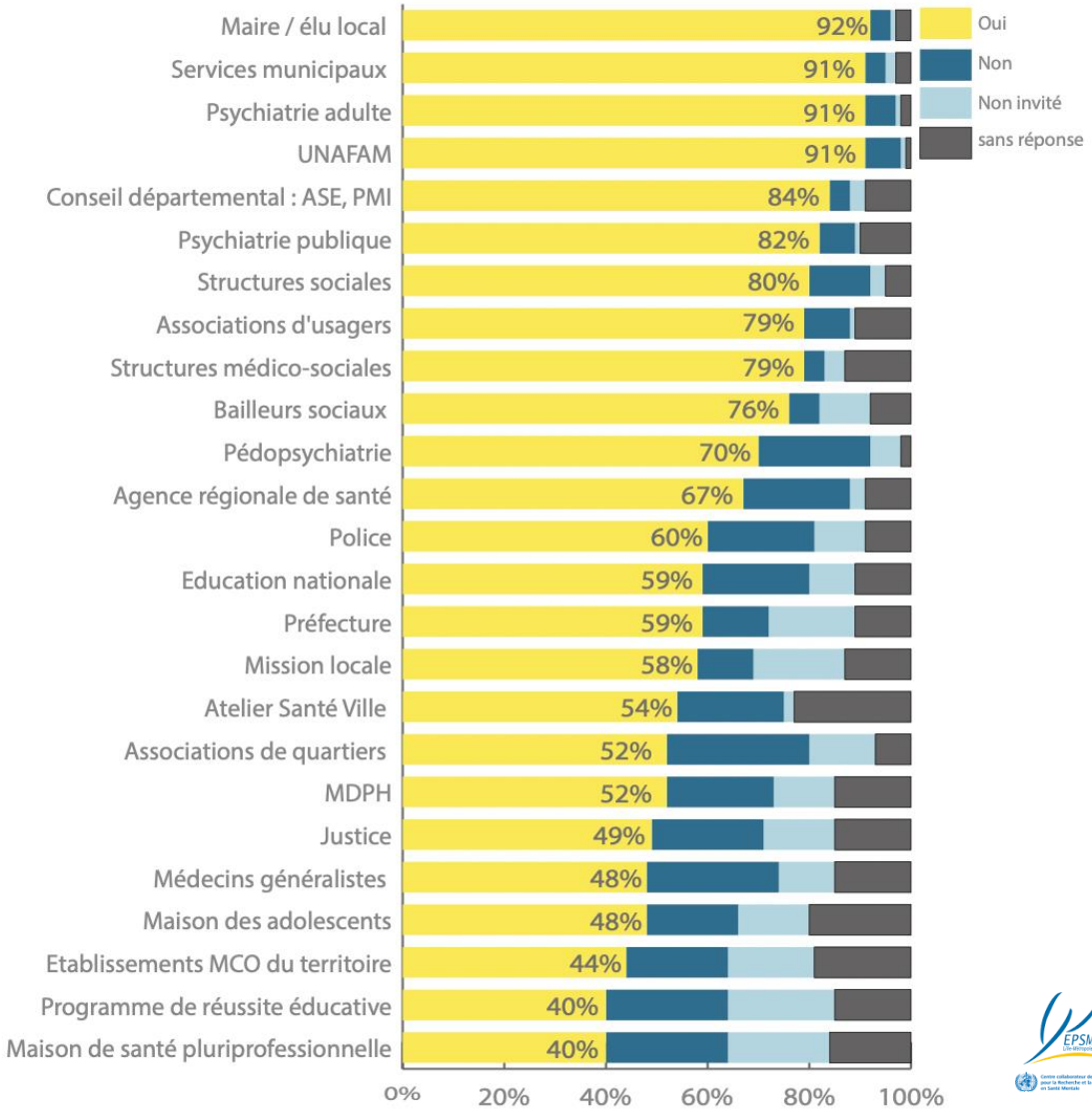

GCS POUR LA RECHERCHE ET LA FORMATION EN SANTE MENTALE

Centre national de ressources et d'appui aux Conseils Locaux de Santé Mentale

Thématiques groupes de travail

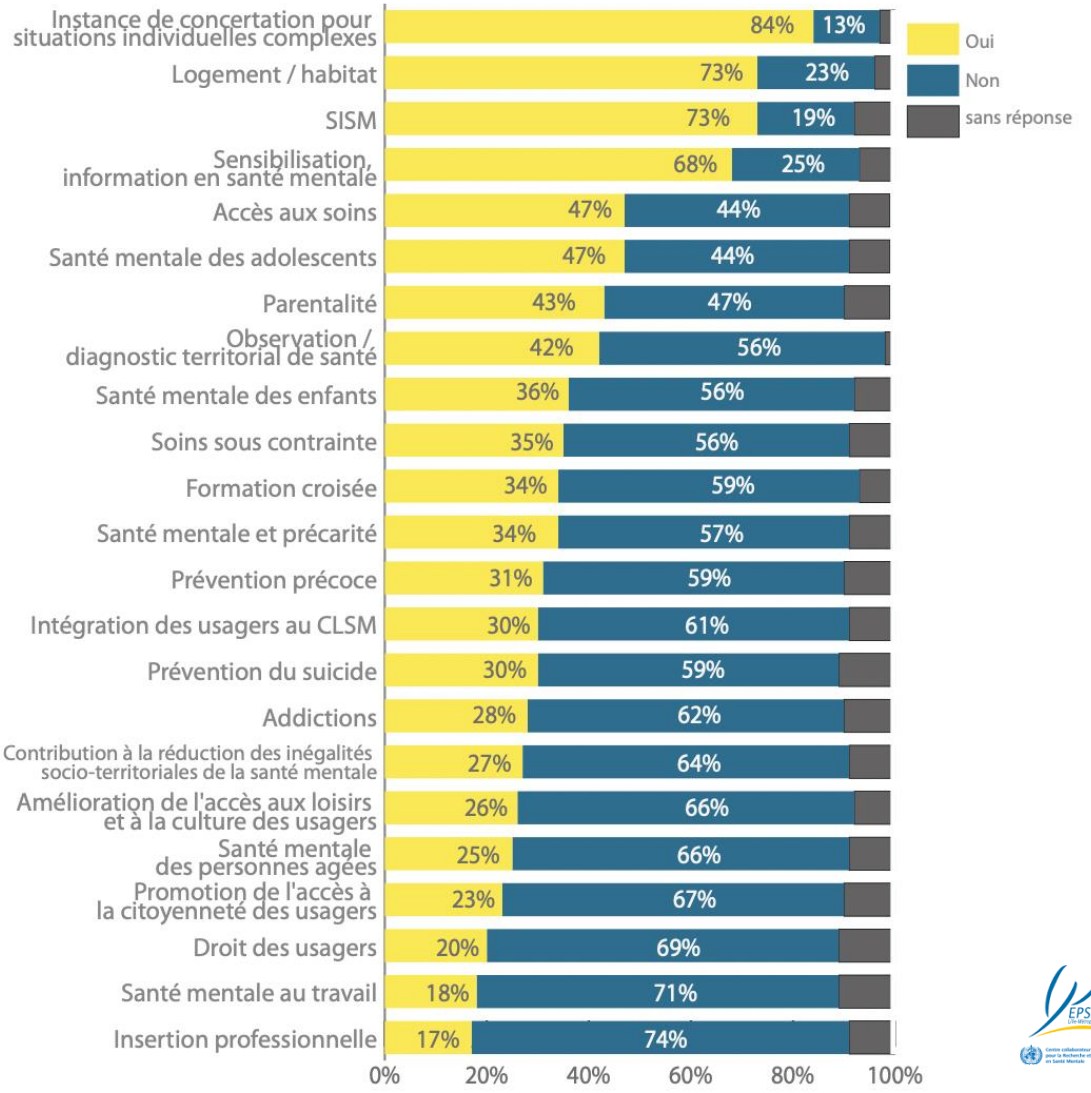

GCS POUR LA RECHERCHE ET LA FORMATION EN SANTE MENTALE

Centre national de ressources et d'appui aux Conseils Locaux de Santé Mentale

Cadre législatif des CLSM

> Importance d'**inscrire le CLSM dans une dimension transversale et territorialisée**

- Faire du CLSM l'**axe santé mentale du CLS** du territoire

- **Articuler le CLSM avec le PTSM** (projet territorial de santé mentale) pour une plus grande cohérence des politiques de santé mentale au sein des territoires

Aujourd'hui en France : 254 CLSM actifs, 78 en projet

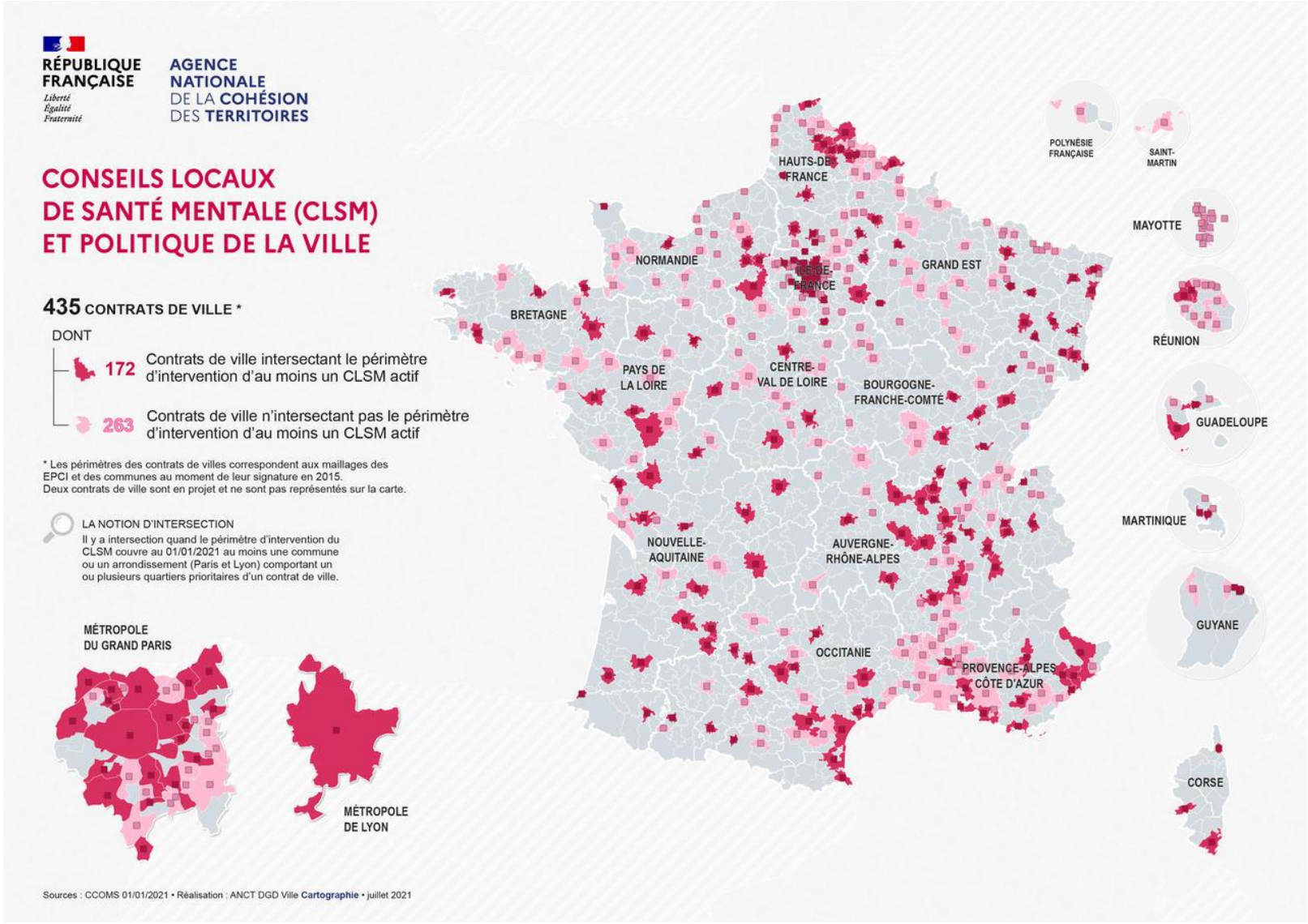

Impact de la pandémie sur les CLSM – début 2020 et évolution en 2021

- **Présentation de deux enquêtes menées auprès des coordos**
- **Discussion autour d'exemples d'actions menées sur le terrain pendant cette période**
- **Quelles leçons pour la suite ?**

Présentation des deux états des lieux

- Publiés en mai 2020 et octobre 2021
- Taux de participation : **un peu moins de la moitié des CLSM représentés dans les deux enquêtes**

PARTIE 1

LE FONCTIONNEMENT GLOBAL

Une amélioration croissante du fonctionnement des CLSM depuis le début de la crise sanitaire : neuf sur dix ayant répondu à l'enquête fonctionnaient au second confinement

Un constat globalement positif

Les CLSM ont progressivement su s'adapter à la situation contraignante liée à l'épidémie : lors du second confinement, ils sont non seulement **plus nombreux à fonctionner** que lors du premier (**91 % contre 77 %**) mais **ils fonctionnent aussi bien** (**37 %**) **voire « mieux »** (**47 %**)

47 % des CLSM ont mieux fonctionné qu'au premier
37 % ont fonctionné de la même manière qu'au premier confinement
4,5 % ont moins bien fonctionné

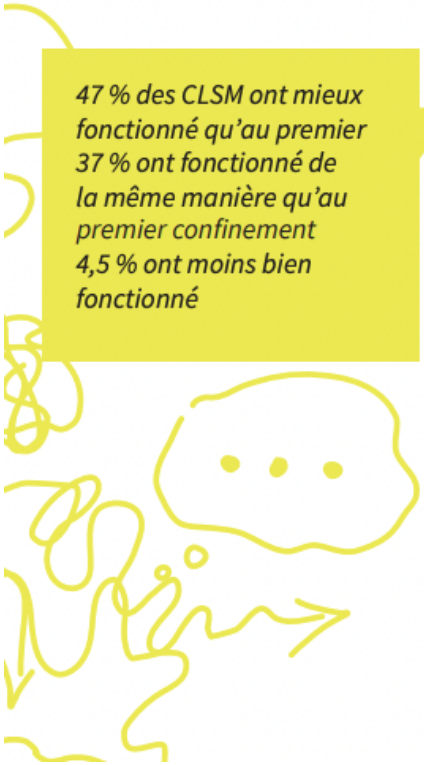

Graphique *Votre CLSM a-t-il continué de fonctionner pendant le premier confinement et pendant le second confinement ?*

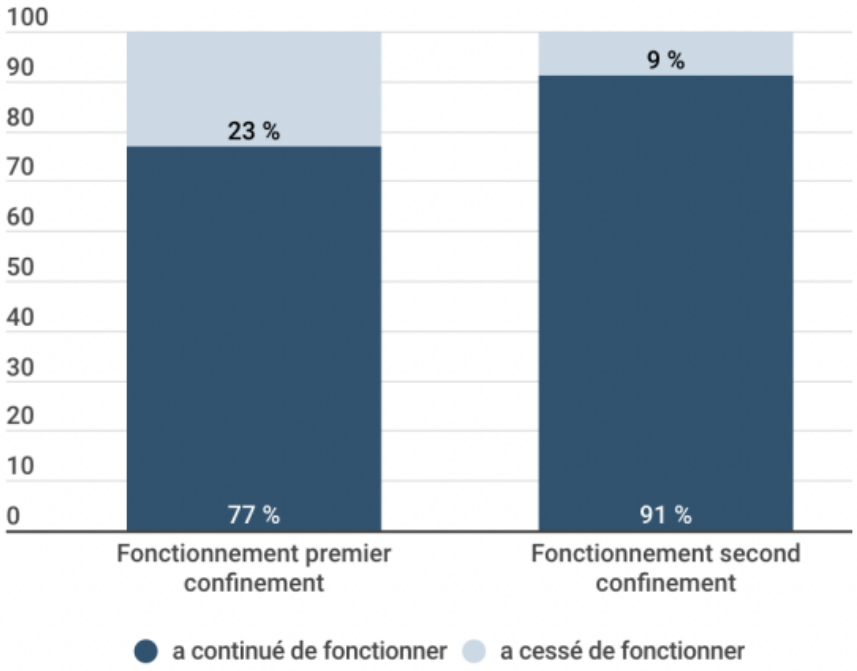

PARTIE 2

LES RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES

Un cloisonnement institutionnel en déclin : quatre CLSM sur cinq évoquent une amélioration des relations partenariales depuis le début de la crise

La psychiatrie et les élus locaux particulièrement mobilisés pour la santé mentale de la population depuis le premier confinement

Graphique *Évolution de l'implication des acteurs pour la santé mentale de la population depuis le premier confinement*

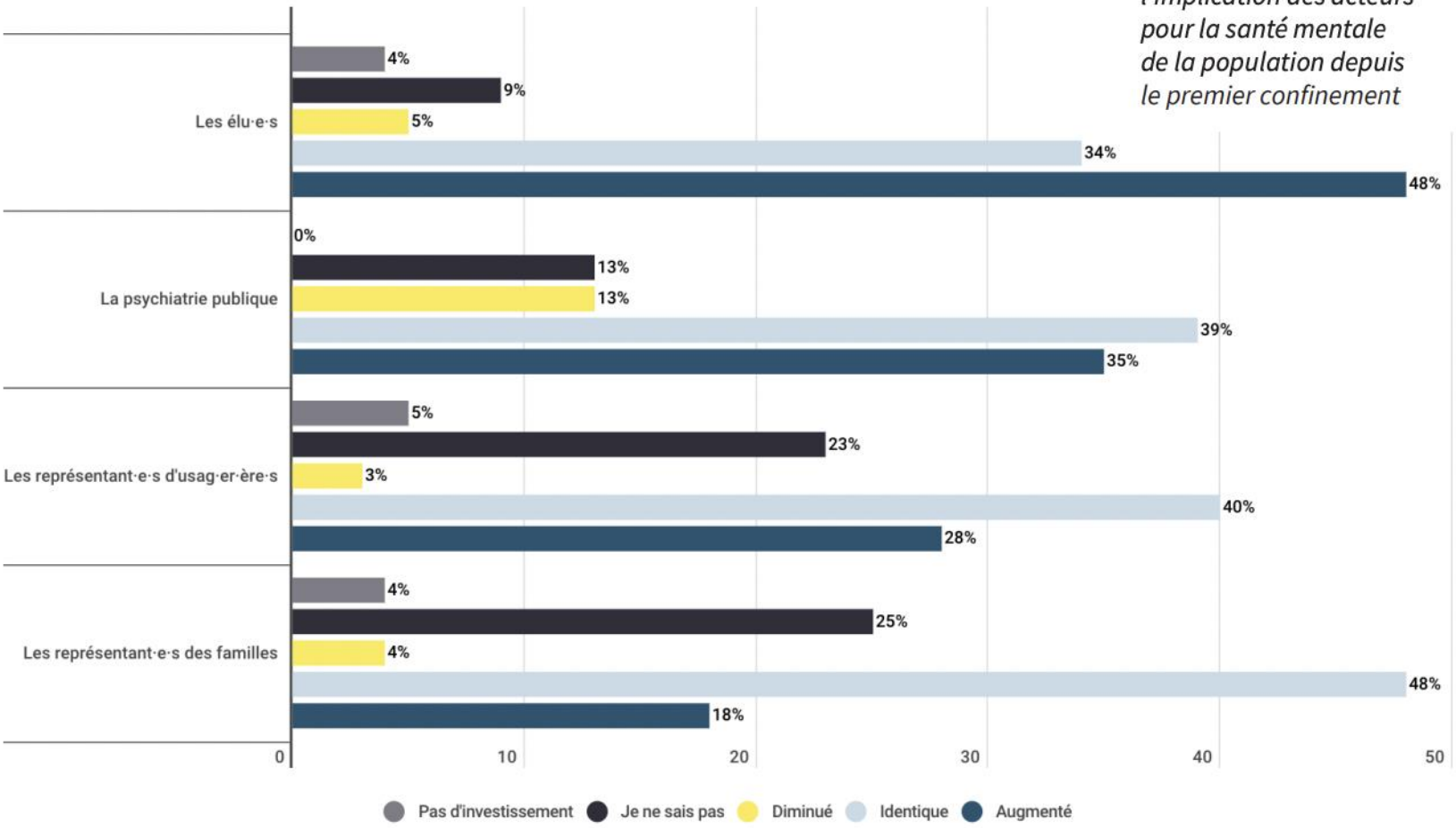

Les autres partenaires

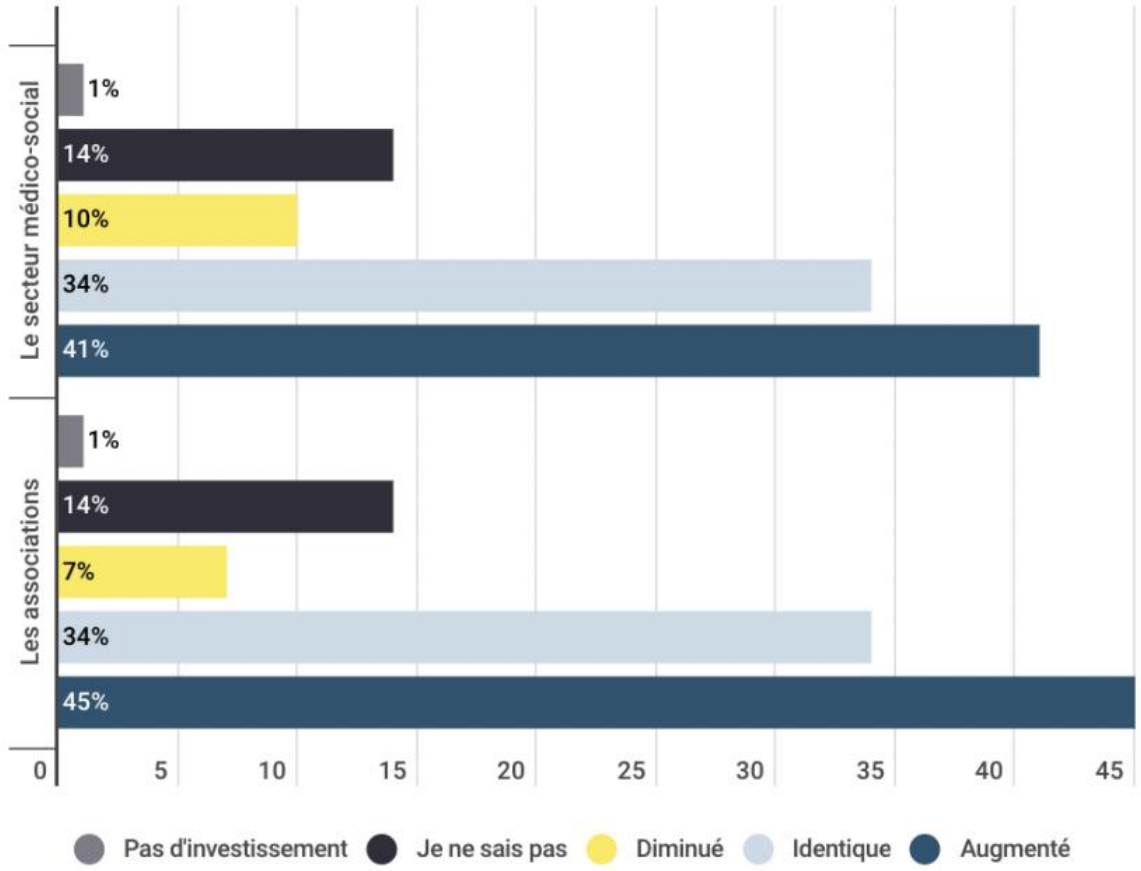

Graphique *Evolution de l'implication des acteurs pour la santé mentale de la population depuis le premier confinement*

PARTIE 3

LES ACTIONS

***Plus de la moitié* des CLSM ont *mis en place des actions* à l'issue du premier confinement et de nouvelles actions au moment du second confinement.**

Les CLSM en première ligne tout au long de la crise pour s'adapter et répondre aux besoins en santé mentale de la population

Graphique *À l'issue du premier confinement, votre CLSM a-t-il pu mettre en place les actions qu'il avait identifiées comme nécessaires pendant celui-ci ?*

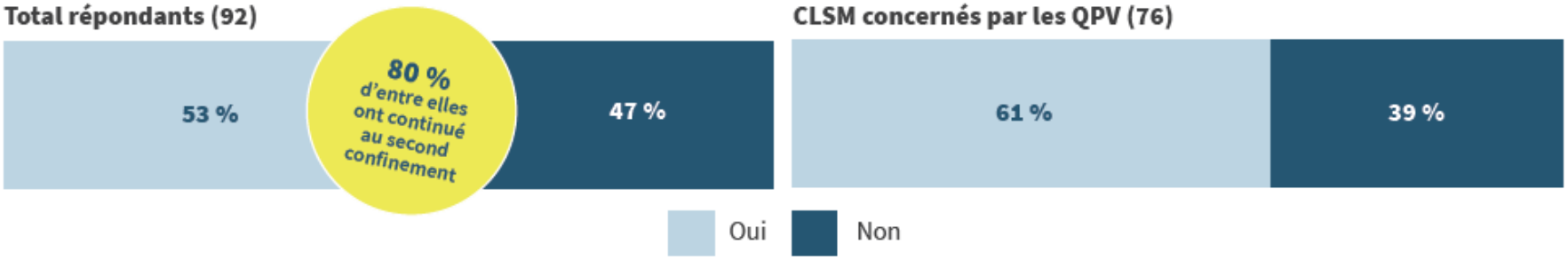

- Pour les **CLSM dont le périmètre d'intervention couvre un ou plusieurs QPV (83 %)**, dans plus de **75 %** ces **actions** sont **globales** et s'adressent aussi aux habitants des QPV
- Dans environ **20 %** des cas des **actions** ont été **développées spécifiquement** à destination de ces derniers
- Premier confinement : **57 %** des coordos avaient mis en place, ou prévoyaient de le faire, des **actions destinées à des publics fragiles spécifiques**

Population générale – Exemples d'actions
Information et communication

- **Travail de cartographie et de communication des ressources du territoire** : horaires des CMP, les associations et leurs permanences, des lignes écoute…

- Transformation, en collaboration avec une association, d'une émission radio habituellement mensuelle en émission quotidienne : **10 minutes d'émission le midi pour promouvoir le bien-être**

- Création d'un **outil de repérage sur les violences conjugales** et diffusion à l'ensemble des pharmacies du territoire

- **Déstigmatisation** : **Semaines d'information sur la santé mentale (SISM)**, occasion de construire des projets en partenariat et de parler de la santé mentale avec l'ensemble de la population

Population générale – Exemples d'actions
Soutien, soins et prévention

- Mise en place de **permanences** et **lignes d'écoute et de soutien psychologique**
- Point écoute avec une psychologue pour les **9-12 ans** (avec leurs parents)
- Travail de réflexion et de coordination pour créer un **réseau de psychologues** et mettre en place une **consultation gratuite dans le cadre de la CPTS**
- Un pilotage et une coordination de l'équipe sanitaire mobile Covid-19 en partenariat avec l'association "groupe SOS : solidarités"
- Actions de **prévention dans les établissements scolaires** auprès d'enfants et d'adolescents, en collaboration avec l'hôpital et l'Éducation nationale
- Groupes de parole et **ateliers post-confinement avec une psychologue**, à destination des habitants avec des suivis individuels débutés si nécessaire ou groupes de parole : notamment personnes âgées, mères/enfants
- Ateliers d'expression du vécu, de sophrologie, **tenue de stands d'information en santé mentale sur les marchés**

Population générale – Exemples d'actions
Formation et sensibilisation

- Groupes de parole et d'échanges des pratiques à destination des **animateurs jeunesse** de tout le territoire animés par le Céapsy, l'objectif étant d'outiller les animateurs jeunesse en connaissance pour **faire face aux difficultés psychiques des jeunes qu'ils rencontrent**

- Sensibilisation d'**ambassadeurs santé** (environ 70 personnes : agents de la ville, associations...) sur les gestes barrières mais aussi des éléments sur la santé mentale

- Réalisation d'un **atelier de formation bailleurs/équipe CMP**

- Cycle de conférence-sensibilisation à destination du grand public avec la pédopsychiatrie et la psychiatrie adulte

Publics vulnérables – Exemples d'actions Aller-vers

- **Appel** des habitants inscrits sur le **registre des personnes vulnérables** de la commune
- Développer le **dispositif "Un chez soi d'abord" avec les CAARUD et les CSAPA**
- Création d'une **équipe mobile précarité** avec un infirmier, une assistante sociale, une **psychiatre** (à 10 %) un poste de **pair-aidant** (à 50 %)
- **Stands d'information santé sur les marchés des QPV** : échanges sur ressentis en cette période difficile, information et orientation vers des lieux ressources en termes de santé psychique mais aussi de santé somatique
- Projet de mise en place d'un **centre de psycho-traumatisme dédié aux migrants**
- **Logement des personnes SDF pendant la crise et lien avec l'EMPP du territoire** ➔ lien toujours existant et **« maraudes psys »**

Les CLSM interviennent et coordonnent à tous les niveaux de l'organisation optimale des services de soins en santé mentale identifiée par l'OMS

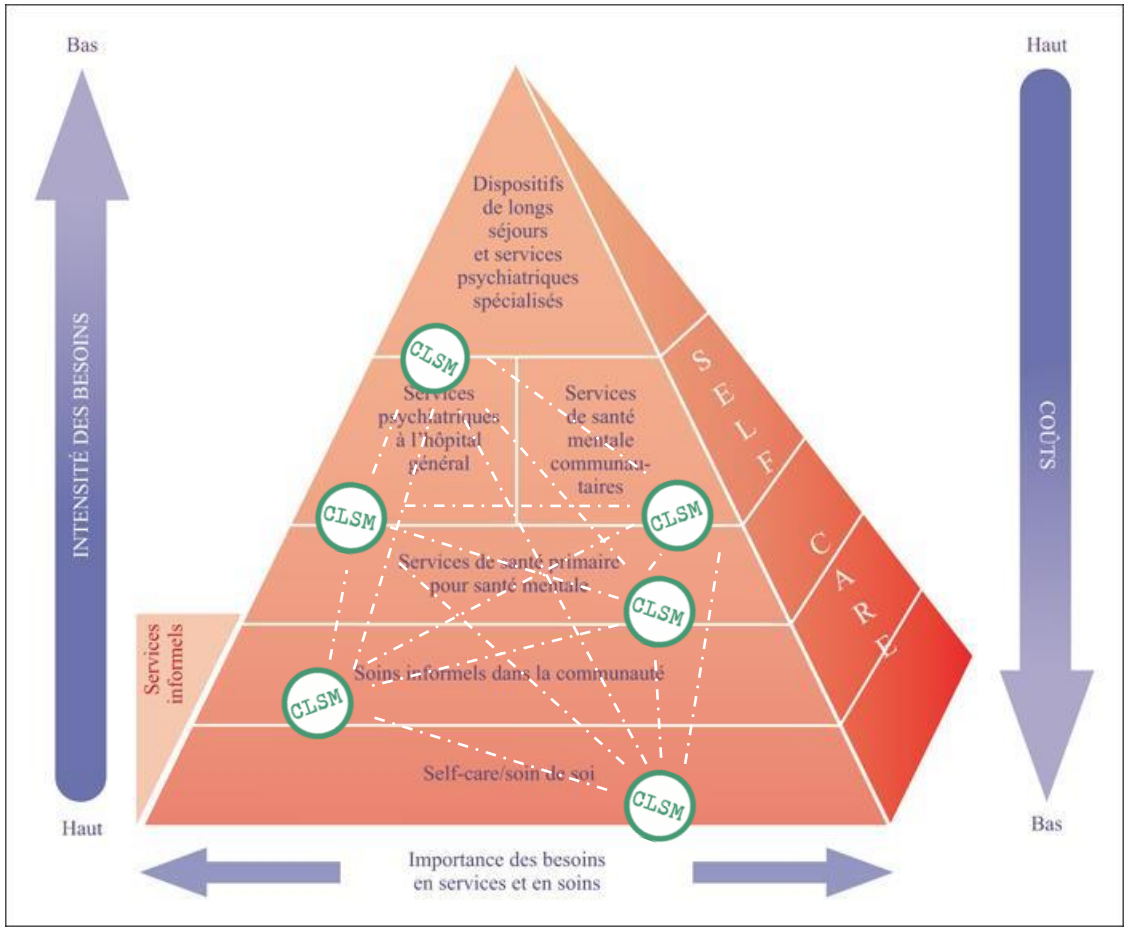

Pyramide OMS d'organisation des services pour composition optimale des services de soins en santé mentale

Les soins primaires pour la santé mentale doivent être organisé en lien avec d'autres niveaux de soins, notamment :

- Soins communautaires et services hospitalier
- Soins informels dans la communauté
- Le self-care/prendre soin de soi

Perspectives post-Covid

Les CLSM répondent-ils aux recommandations internationales et nationales en matières de santé mentale ?

Actions et recommandations à l'international

OMS : Plan d'action globale pour la santé mentale 2013-2020

- Un leadership et une gouvernance plus efficaces en matière de santé mentale
- La fourniture de **services complets et intégrés de santé mentale et de services sociaux dans les milieux communautaires**
- La mise en œuvre de **stratégies de promotion et de prévention**
- Le renforcement des systèmes d'information et de la recherche ainsi que la production de données probantes

+ Ajouts lors d'une mise à jour en 2021 :

- **Promouvoir la santé mentale et le bien-être de tous**
- **Prévenir les problèmes de santé mentale des personnes à risque**
- Atteindre la couverture universelle des services de santé mentale

Actions et recommandations en France

Avis du Haut conseil de la santé publique (HCSP) : les **recommandations** sont d'une part **spécifiques par populations** (période péri-natale, enfants, étudiants, personnes âgées, professionnels de santé, milieu du travail, personnes vivant avec un trouble psychique…) et d'autre part **générales**

- Aller vers une **contractualisation sur la santé mentale entre l'État et les collectivités territoriales** en précisant la mission de l'ARS ; **soutenir les acteurs mobilisés par les communes** afin de restaurer les déterminants dégradés par la crise de la Covid-19

- **Coordonner les actions en santé mentale sur les territoires dans une logique globale**, de la promotion de la santé à la prise en charge des troubles psychiques (**renforcer les conseils locaux de santé mentale** et faire le lien avec les contrats locaux de santé…)

- Mettre en place des actions probantes et **renforcer les actions d' « aller-vers »** pour les personnes en situation de fragilité (soit du fait d'une pathologie psychiatrique ou du fait des conditions socio-économiques) ➔ local

Actions et recommandations en France (suite)

Avis du Haut conseil de la santé publique (HCSP) (septembre 2021) **:** les **recommandations** sont d'une part **spécifiques par populations** (période péri-natale, enfants, étudiants, personnes âgées, professionnels de santé, milieu du travail, personnes vivant avec un trouble psychique…) et d'autre part **générales**

- **Soutenir et organiser le déploiement dans l'ensemble des milieux de vie des actions de promotion de la santé** ciblant les facteurs d'équilibre psychique (environnements bienveillants, liens sociaux, développement de l'activité physique)

- Développer une **culture partagée de la santé mentale auprès des populations et de l'ensemble des acteurs**, avec des outils concrets comme une campagne de communication récurrente portant sur la **santé mentale positive** et la **déstigmatisation** des troubles, un numéro d'appel unique dévolu à la santé mentale, un site internet d'information fournissant des conseils pratiques, des outils d'auto-évaluation et d'auto-soin et une **information sur les services d'aide**

- + Rapport de la **Cour des comptes** sur les parcours dans l'organisation des soins en psychiatrie (**février 2021**) : **les CLSM représentent un dispositif adapté de concertation et de coordination** entre les différents acteurs de la santé mentale à l'échelon de proximité

Actions et recommandations en France

Assises de la santé mentale et de la psychiatrie :

- Mise en évidence du rôle des **déterminants sociaux de santé**, également constaté à l'échelle locale par les CLSM

- Autre notion largement mise en avant : **territorialisation des politiques et des actions en santé mentale**, **« agir de manière transversale et intégrée »** : « privilégier l'ambulatoire, l'inscription dans les territoires, le rétablissement, le respect de droits, la parole et l'expérience des usagers » – autant de principes au cœur de la philosophie des CLSM

Sommet mondial de la santé mentale : « Mind Our Rights, Now! »

- Inviter les États à investir davantage et massivement dans la santé mentale ➔ **importance de décliner cet investissement au niveau local**, notamment en donnant les moyens effectifs aux CLSM de fonctionner

Centre national de ressources et d'appui aux Conseils locaux de santé mentale (CLSM)
211 rue Roger Salengro
59260 Hellemmes
Tél. : + 33 (0) 320 437 100
Courriel : ccoms@epsm-lille-metropole.fr

Centre national de ressources et d'appui aux Conseils Locaux de Santé Mentale

+ 33 6 74 38 77 42

fanny.pastant@ghtpsy-npdc.fr